

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## SPRAY STOP-FEU

Référence 70-29

Selon la Directive de la CEE 91/155

Date de création 06/11/2006 remplace version du 15/06/2004 imprimé le : 28/11/2006

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1 Identification de la substance/préparation

#### **METAFLUX® SPRAY STOP-FEU**

#### 1.2 Identification de la société/entreprise (dénomination sociale)

SODITEC

24, rue Joseph Marie Jacquard

F- 67400 ILLKIRCH

Téléphone : 03 88 55 29 40

Télécopie : 03 88 67 85 40

#### 1.3 Numéro d'appel d'urgence/service d'information

ORFILA (Information I.N.R.S) 01 45 42 59 59

### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 2.1 Caractérisation chimique

Eau, agent tensioactif, 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol, azote.

#### 2.2 Composants dangereux

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	< 5 %	Xi	R36	CAS 000112-34-5
---------------------------	-------	----	-----	-----------------

#### 2.3 Indications complémentaires :

Application : Extincteur de feu.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 3.1 Remarques particulières sur les risques encourus par l'homme et l'environnement

Une irritation des yeux est possible - marquage non obligatoire.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Remarques générales : Aucune.

#### 4.2 Inhalation

Faire respirer de l'air frais.

#### 4.3 Contact avec la peau

Laver avec de l'eau.

#### 4.4 Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment l'œil en protégeant l'autre œil non atteint.

#### 4.5 Ingestion

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucune.

#### Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Inconnu.

#### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyen d'extinction approprié

Non applicable.

#### 5.2 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Non applicable.

#### 5.3 Risques particuliers dus au produit, à ses résidus de combustion ou aux gaz dégagés

Risque d'explosion si échauffement trop important.

#### 5.4 Équipement de protection particulier

En général, ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

#### 5.5 Remarques diverses

Aucune.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions relatives aux personnes**  
Aucune.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Aucune.
- 6.3 Méthode de nettoyage / récupération**  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
- 6.4 Remarques complémentaires**  
Aucune.

## 7. STOCKAGE ET MANIPULATION

- 7.1 Manipulation**  
**Précautions lors de la manipulation**  
Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.  
**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**  
Risque d'explosion avec extension du feu et de blessures par la chaleur du feu.
- 7.2 Stockage**  
**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**  
Observer les réglementations nationales.  
**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits :**  
Aucune.  
**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**  
Le produit n'est pas endommagé par des températures inférieures à 0 °C (jusqu'à -16 °C). Voir chapitre 16.  
La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.  
**Classe de stockage (RFA) : 2B**  
**Stabilité du stockage :** Durée de stockage : > 24 mois.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques :**  
Aucune.
- 8.2 Composants avec leurs valeurs limites aux postes de travail à contrôler :**
- |             |                                      |
|-------------|--------------------------------------|
| 000112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol            |
| AGW         | 100 mg/m <sup>3</sup> - Remarque : Y |
- 8.3 Mesures générales pour protection et d'hygiène :**  
Éviter d'inspirer les aérosols.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- 8.4 Protection respiratoire :** En général, ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- 8.5 Protection des mains :** En général, ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- 8.6 Protection des yeux :** En général, ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- 8.7 Protection corporelle :** En général, ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique	Aérosol
Couleur	Incolore
Odeur	Légèrement perceptible
pH à la livraison	6 - 7,5 à 20 °C
Passage de l'état solide à l'état liquide	Le contenu peut geler si stockage < 0 °C
Pression de la vapeur	9000-9500 hPa à 20 °C
Densité	0,99 - 1,01 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité dans l'eau	Miscible en toutes proportions
Teneur du solvant	Env. 4 %

**Danger d'explosion :** Risque d'explosion si échauffement supérieur à 50 °C.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Conditions à éviter :** Aucune.
- 10.2 Substances à éviter :** Aucune.
- 10.3 Produit de décomposition dangereux :**  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux recommandations.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

10.4 Informations diverses : Aucune.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Hautement toxique / irritation / sensibilisation

DL 50 aiguë par ingestion	Pas d'information disponible
DL 50 aiguë par contact avec la peau	Pas d'information disponible
CL 50 aiguë par inhalation	Pas d'information disponible
Irritation de la peau	Légère
Irritation des yeux	Faiblement irritant - marquage non obligatoire
Sensibilisation de la peau	Aucune
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucune

### 11.2 Toxicité subaiguë - Cancérigène

Toxicité subaiguë	Pas d'information disponible
Toxicité subchronique	Pas d'information disponible
Toxicité chronique	Pas d'information disponible
Cancérigènes	Aucune
Mutagènes	Aucune
Tératogènes	Aucune

Contrôles toxicologiques (informations diverses) : Aucun.

Constatations empiriques : Pas d'expériences négatives.

Remarques générales : Aucune.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

Dégradabilité physico-chimique : Non applicable.

Biodégradabilité : Non déterminé.

Dégradabilité facile : Non déterminé.

Élimination biologique : Non applicable.

Dégradabilité selon WRMG : Non applicable.

### 12.2 Mobilité et bioaccumulation potentielle : Non déterminé.

### 12.3 Effets toxiques sur l'environnement :

Poisson, daphnie, algues, bactéries : Pas d'information disponible.

### 12.4 Comportement dans les stations d'épuration :

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, une altération de l'activité de dégradation des boues activées n'est probable.

### 12.5 Inhibiteur de respiration des boues activées communales :

EC50 : Non déterminé.

### 12.6 Remarques diverses relatives à l'environnement :

CO, DCO, DBO : Non déterminé.

Valeur AOX : Aucune

### 12.7 Formule contenant des métaux lourds et des composés conformément à la directive 76/464/CEE :

Aucune

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Numéro de la clé de déchets CE

16 05 05 | Gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

### 13.1 Recommandations relatives au produit

La solution diluée peut être envoyée dans une station d'épuration biologique, après accord des autorités compétentes.

### 13.2 Recommandations relatives à l'emballage

Récupération matérielle (CED 150104).

### 13.3 Produit de nettoyage recommandé

Aucun.

### 13.4 Remarques générales

Vidage complet pour recyclage.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure (ADR/RID/GGVS/GGVE/ADNR) :

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Désignation de la marchandise : UN 1950 AEROSOLS, 2.2

N° ONU : 1950

Classe : 2 / Code de classification : 5A

PG : -

**Remarques :**

Quantité limitée (LQ2) ; Marque cartonnage : UN 1950 (rhombe)

Mentionner au document de transport : mode de transport suivant le chapitre 3.4 ADR

**Transport maritime (IMDG/GGV) :**

Nom technique exact : AEROSOLS

N° ONU : 1950

Classe : 2

PG : -

Polluant marin : Non

Ems : F-D,S-U

**Remarques :**

Mentionner au document de transport : Limited quantities

Marquage cartonnage : AEROSOLS UN1950

**Transport aérien (ICAO/IATA) :**

Nom technique exact : AEROSOLS, NON-FLAMMABLE

N° ONU/ID : UN1950

Classe : 2.2

PG : II

**Remarques :**

UN-4G/Y carton prescrit

Label : Non-Flammable Gas

Marking : Aerosols, non-flammable UN1950

**Informations diverses relatives au transport**

ADR : Consignes de sécurité (transport routier) n'est pas requis.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### 15.2 Identification particulière de certaines préparations :

Réceptacle sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

### 15.3 Réglementation nationales

**Remarques relatives à la limitation d'activité :** Aucune

**Classe de danger pour l'eau :** 1 auto-classification - comporte un faible danger pour l'eau.

**Prescription, limitations et interdictions diverses :** Aucune

## 16. AUTRES INDICATIONS

### 16.1 Formation des utilisateurs

Utiliser les indications de cette fiche d'informations-sécurité.

### 16.2 Utilisation recommandée et restrictions

Utiliser le produit conformément aux recommandations en observant l'étiquetage.

### 16.3 Informations diverses

R36 Irritant pour les yeux.

### 16.4 Source des principales informations

Fiches de données de sécurité des matières premières.

Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux l'utilisateur du produit. Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense pas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Il est à noter que tout produit chimique peut présenter des risques. Cette fiche complète mais ne remplace pas notre fiche technique. Les informations communiquées ont pour but de guider au mieux remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités. Toute responsabilité est exclue.